

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 15 janvier 2024

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 15 ième jour du mois janvier deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Monsieur Donald Belley, Conseiller

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023 ;
5. Adoption du règlement #2024-01 établissant le taux de taxes foncières ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange pour fosse septique pour l'années 2024;
6. Résolution pour établir le taux de taxe foncière pour l'année 2024;
7. Augmentation 2024 pour les employés sans contrat;
8. Demande de subvention pour Emploi été 2024;
9. Demande de subvention pour discrétionnaire pour 2024;
10. Priorités locales 2024-2025 pour la sureté du Québec;
11. Renouvellement de l'adhésion annuelle du Centre d'archives régional de Charlevoix pour 2024;
12. Modifier la résolution #2022-11-4920 concernant le sous-comité MADA`;
13. Contrat pour une archiviste;
14. Proposition du Camp le Manoir pour le camp de jour 2024;
15. Achat de pneus et un kit couteau teflon hybride pour tracteur;
16. Acceptation des travaux réalisé dans le cadre du programme PRABAM;
17. Varia;
18. Comptes à ratifier de décembre 2023;
19. Comptes à payer de décembre 2023;
20. Salaires du mois de décembre 2023;
21. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
22. Période de questions allouée aux contribuables;
23. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2024-01-5206

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2024-01-5207

QUE les procès-verbaux du 4 décembre et du 13 décembre 2023 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre et du 13 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 et 13 décembre 2023, qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, COLLECTE ET ENFOUSSIMENT DES ORDURES, MATIÈRES ORGANIQUES, LA COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE LA VIDANGE SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2024

RÉSOLUTION 2024-01-5208

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #2024-01 établissant le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques, la collecte sélective ainsi que la vidange septique pour l'année 2024.

6-RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2024

RÉSOLUTION 2024-01-5209

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'établir le taux taxe foncière pour l'année 2024 à 0,93\$ du 100\$ d'évaluation.

7-AUGMENTATION 2024 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT

RÉSOLUTION 2024-01-5210

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés selon le IPC à compter du 1er janvier 2024.

8-DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI ÉTÉ 2023

RÉSOLUTION 2024-01-5211

CONSIDÉRANT la date limite du 10 janvier 2024 pour déposer une demande à Emploi Été Canada 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée au gouvernement concerné afin d'obtenir une subvention salariale pour quatre emplois pour le terrain de jeux en 2024 pour une période de huit (8) semaines à 40 heures par semaine;

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault, soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

9-DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE

RÉSOLUTION 2024-01-5212

CONSIDÉRANT que nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT qu'années après années, les chemins se détériorent et ont besoin de travaux afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, une aide financière discrétionnaire de 50 000\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

10 – PRIORITÉS LOCALES 2024-2025 POUR LA SURETÉ DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2024-01-5213

CONSIDÉRANT Qu'à chaque année le comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est se réunit afin d'établir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec pour la MRC de Charlevoix Est;

CONSIDÉRANT QUE cette planification annuelle est nécessaire afin que le service de police puisse travailler de concert avec les municipalités et ainsi assurer la sécurité des citoyens sur notre territoire;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De leur transmettre les priorités locales de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2024-2025 suivants : la vitesse, zone scolaire et une présence policière plus visible et plus élevée.

**11- RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DU CENTRE
D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX POUR 2024**

RÉSOLUTION 2024-01-5214

Il est proposé par le conseiller Donald Belley de renouveler l'adhésion annuelle du centre d'archives régional de Charlevoix pour 2024 au montant de 45\$

**12-MODIFIER LA RÉSOLUTION #2022-11-4920 COMITÉ DE SUIVI
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DECRIVANT SON MANDAT
ET LES NOMS DES MEMBRES**

RÉSOLUTION 2024-01-5215

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu en mars 2022 un appui financier au programme de soutien à la démarche MADA Volet-2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu en juin 2022 l'accréditation soulignant son engagement envers les personnes aînées afin qu'elles puissent s'épanouir et demeurer actives dans leur communauté (accréditation octroyée pour la durée de son plan d'action 2020-2030).

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche MADA, il y a lieu de créer un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action MADA 2020-2030 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'entériner la nomination de personnes en s'assurant qu'au moins deux sièges soient réservés à des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leur engagement dans leur communauté.

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts modifie la résolution 2022-11-4920 pour ajouter Mme Claudette Lavoie pour remplacer M Gaston Turcotte sur ce comité

Ce comité sera composé des 4 membres suivants :

Mme Danye Simard, Élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA)
Mme Marie-Paule Boudreault, représentant des citoyens
Mme Jeanne-D'Arc Boivin, Représentant de l'âge d'Or
Mme Claudette Lavoie, Représentant de l'âge d'Or

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.

- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

13- CONTRAT POUR UNE ARCHIVISTE

RÉSOLUTION 2024-01-5216

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimement d'engager une archiviste 5 heures par semaine pendant toute l'année 2024 pour un budget de 20 000\$.

14-PROPOSITION DU CAMP LE MANOIR POUR LE CAMP DE JOUR 2024

RÉSOLUTION 2024-01-5217

CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés dans le recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour de Notre-Dame-des-Monts compte environ 35 jeunes inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer d'offrir à la population le service de Camp de jour;

CONSIDÉRANT Que le Camp le Manoir a soumis au conseil pour l'organisation, la supervision, l'administration du personnel et les activités de faire un seul camp pour les quatre municipalités soit Saint-Aimé-des-Lacs, saint-Urbain, Saint-Hilarion et Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les quatre camps vont se réunir aux loisirs de Saint-Hilarion;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de service du Camp le Manoir pour la formation, l'organisation, la gestion et la supervision du personnel du camp de jour pour l'été 2024.

15- ACHAT DE PNEUS ET UN KIT COUTEAU TEFLON HYBRIDE POUR TRACTEUR

RÉSOLUTION 2024-01-5218

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de pneus avant du tracteur au montant de 2 736.40\$ taxes incluses et d'appliquer le crédit de 735.84\$ que nous avons déjà chez le garage A. Côté.

De faire l'achat d'un kit de couteau teflon hybride no 100-000212 au montant de 1 078.00\$ plus les frais de transport de 75\$ plus les taxes applicables chez Garage Guy Gautier.

**16-ACCEPTATION DES TRAVAUX RÉALISÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME PRABAM**

RÉSOLUTION 2024-01-5219

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale, amendée s'il y a lieu;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

D'accepter la réalisation des travaux qui ont été effectués dans le cadre du programme PRABAM au montant de 75 918.56\$ taxes nettes.

DA-RE Excavation	13 966.49\$
Asselin électrique	12 400.07\$
Asselin électrique	11 756.50\$
J.R. Tremblay Aluminium	30 971.31\$
J.R. Tremblay Aluminium	6 824.19\$

17- VARIA

18- COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2024-01-5220

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	27 860.07 \$
Eau potable	198.47\$
Total:	28 058.54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

19- COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2024-01-5221

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2023 au montant de 49 401.15 \$.

Fonds d'administration pour décembre 2023 :	47 956.30 \$
Eau potable pour décembre 2023:	<u>1 444.85\$</u>
TOTAL décembre 2023:	49 401.15 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 au montant de 49 401.15\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 49 401.15\$

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

20– SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2024-01-5222

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2023 au montant de 21 710.70\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2023 au montant de 24 167.82 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

21 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

22 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

23 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2024-01-5223

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 30 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, sec-trés

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 février 2024.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.